



ECOLE DES AUXILIAIRES DES DOUANES

ANNEE ACADEMIQUE 2026/2027

LES REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS COMMENCENT LE JEUDI 15 OCTOBRE 2026 :

- DE 09 HEURES A 13 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES

MODALITES

REINSCRIPTIONS (Etudiants de deuxième année)

- DST 25 : **200.000 Frs**

Mensualités 60.000 F payables à la fin de chaque mois, de novembre à juillet.

- DDD 25 : **150.000 Frs**

Mensualités 50.000 Frs payables à la fin de chaque mois, de novembre à juillet.

NB : Aucun auditeur ne peut se réinscrire s'il n'est pas en règle avec la comptabilité pour le compte de l'année 2025/2026

INSCRIPTIONS (Etudiants de première année)

○ ASSISTANT DECLARANT EN DOUANE (ADD) :

- Copie légalisée du BFEM ou diplôme équivalent + certificat de scolarité de la classe de 1^{ère} ou de Terminale ;
- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- 01 photo d'identité ;
- 92.000 F (50.000 F : droits d'inscription + 32.000 : 1^{ère} mensualité + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun).

Mensualités 32.000 frs payables le 5 de chaque mois de novembre à juillet.

○ **DIPLOME DE DECLARANT EN DOUANE (DDD)** :

- Copie légalisée du Baccalauréat ou diplôme équivalent ;
 - Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
 - 01 photo d'identité ;
 - 160.000 F (150.000 F : droits d'inscription + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun)
- Mensualités 50.000 Frs** payables à la fin de chaque mois, de novembre à juillet.

○ **DIPLOME SUPERIEUR DE TRANSIT (DST)** : Admission après sélection

1. Dépôt des dossiers de candidature : du jeudi 15 au jeudi 30 octobre 2026.

Composition du dossier :

Voie directe	Voie professionnelle
• Copie légalisée de la licence ou d'un diplôme équivalent ; • Curriculum vitae (CV).	• Copie légalisée du Diplôme de Déclarant en Douane ou équivalent ; • Attestation de travail justifiant de deux (2) ans d'expérience professionnelle en transit ; • Curriculum vitae (CV).

2. Sélection/ Tests d'entrée : voie directe et professionnelle

- **Epreuve écrite** : Lundi 02 novembre à 9 heures à l'Ecole des Douanes ;
- **Entretien** : mardi 03 novembre à 9 heures à l'Ecole des Douanes ;

3. Inscription administrative pour les candidats sélectionnés (mardi 10 novembre 2026)

- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
 - 01 photo d'identité ;
 - 210.000 F (200.000 F : droits d'inscription + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun)
- Mensualités 60.000 F** payables à la fin de chaque mois, de novembre à juillet.

NB : Tous les paiements se font par **WAVE**. Les frais de transferts sont supportés par l'Ecole.

DEMARRAGE DES COURS : **LUNDI 09 NOVEMBRE 2026**

NB : en cas de nécessité, l'enseignement peut être bimodal (en présentiel et en ligne).

